

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 10 juillet 2024		

Séance du 15 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, , S. DAUBE, S. BAUDY, V. BERGES RAGOCHÉ, C. BOISSIERE, M. TIRCAZES, T. BEUGNIES, F. COUDURE, J. POUBLAN, L. DUMERGUES.

Procurations :

S. BAUDY donne procuration à S. BONNASSIOLLE, M.H. BEAUSSIER donne procuration à J. POUBLAN, H. BERNADET donne procuration à C. HIALE GUILHAMOU, F. FERNANDES donne procuration à T. GADOU, F. SUBIAS donne procuration à F. GOMMY.

Madame Fanny COUDURE a été élue secrétaire de séance.

N°2024/39

Tarifs de vente de matériels

Monsieur le Maire expose qu'il convient de céder des matériels suite à l'acquisition d'un nouveau tracteur de marque John Deere, modèle 5058E, et d'un broyeur d'accotement, pour les services techniques, auprès de la société AGRIVISION.

Il est proposé de céder les matériels ci-après :

- Le tracteur KUBOTA L3200 immatriculé 5279-YK 64, au prix de 12 500 € à la communauté de communes des Luys en Béarn à Serres-Castet.
- Le broyeur Agrimaster Micro 130 au prix de 1000€ à la société AGRIVISION domiciliée à Dax-Yzosse
- Le tracteur ISEKI TS5330 immatriculé BV 687 BT, au prix de 7800 € à la société AGRIVISION domiciliée à Dax-Yzosse

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,V, Considérant les offres de reprise des matériels des services techniques, formulées par la société Agrivision et la communauté de communes des Luys en Béarn,

**Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

DECIDE de céder :

- Le tracteur KUBOTA L3200 immatriculé 5279-YK 64, au prix de 12 500 € à la communauté de communes des Luys en Béarn à Serres-Castet.
- Le broyeur Agrimaster Micro 130 au prix de 1000€ à la société AGRIVISION domiciliée à Dax-Yzosse
- Le tracteur ISEKI TS5330 immatriculé BV 687 BT, au prix de 7800 € à la société AGRIVISION domiciliée à Dax-Yzosse

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ces matériels

Suffrages exprimés : 19
Pour : 19
Fait et délibéré en séance.

Le Maire
Stéphane BONNASSIOLLE.

